

ARRETE PERMANENT DU MAIRE AS/VT N° 2024-791

Ville de Castelnaudary
Police Municipale

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION- CREATION D'UN STOP - RUE SIMONE
DE BEAUVOIR**

QUARTIER NORD OUEST

Le Maire de la Commune de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2 et L.2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110.1 et suivant

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la Voirie Routière, articles L. 111.1 et R 113.1,

VU l'article R 417.11 du Code de la Route modifié par le décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2019 - article 4

VU la circulaire interministérielle modifiée,

VU la circulaire interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la nécessité d'annuler et remplacer l'arrêté général de la ville de Castelnaudary portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en date du 04 janvier 2016 visé en Préfecture le 07 janvier 2016.

VU le résultat de la réunion de travail organisée en Mairie en présence de toutes les personnes concernées,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réglementer la circulation et le stationnement dans le quartier Nord Ouest

ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Création d'un stop sur l'axe suivant :

- Rue Simone De Beauvoir (intersection Chemin du Périé)

- Le stop sera matérialisé par une signalisation verticale et horizontale

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera porté au registre des arrêtés de la Mairie et sera adressée à :

M. le Préfet de l'Aude,

M. le Président du Conseil Général de l'Aude,

M. le Chef de Circonscription de Sécurité Publique,

M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale,

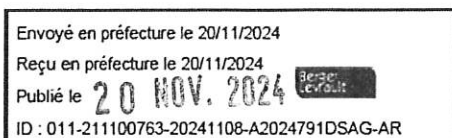
M. le Chef de Corps du Centre de secours,

M. le Directeur des Voies Navigables de France,

Et transmis à M. le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary pour exécution.

Fait à Castelnaudary le 08 octobre 2024

Par délégation du Maire,
l'Adjointe au Maire



Jacqueline RA...

